

Cotisation par semestre

Membres actifs :

Tous les membres en activité bénéficient de tous services et avantages de l'association professionnelle.

La cotisation dépend du revenu et est basée sur l'auto déclaration. Elle est basée sur le salaire brut annuel provenant des activités d'enseignement (salaire brut mensuel x 13) sans les allocations d'entretien et les allocations familiales.

La cotisation pour les assurances fait partie de l'adhésion. A cela s'ajoute la cotisation à la faïtière romande, le SER. Il est toutefois possible de demander en plus son affiliation à la SSPES (pour les enseignant-es du gymnase) ou à FPS (pour les enseignant-es des écoles professionnelles).

Catégorie de revenu selon le salaire annuel brut	FORMATION BERNE	Assurances responsabilité professionnelle et assurance responsabilité civile	Dachverband LCH	Organisation faïtière SSPES (facultatif)	Organisation faïtière FPS (facultatif)	Organisation faïtière SER (SEffB)
	incl. les revues « École Bernoise » et « Schulpraxis »		incl. la revue Bildung Schweiz	incl. la revue « Gymnasium Helveticum »	incl. la revue « Folio »	incl. la revue « Éducateur »
	par semestre					
0 à 10 000	50.00	5.00	20.50	47.00	40.00	63.00
à 30 000	65.00	5.00	20.50	47.00	40.00	63.00
à 60 000	105.00	5.00	41.00	47.00	55.00	63.00
à 90 000	145.00	5.00	41.00	47.00	55.00	63.00
à 120 000	185.00	5.00	41.00	47.00	55.00	63.00
à 150 000	225.00	5.00	41.00	47.00	55.00	63.00
dès 150 001	265.00	5.00	41.00	47.00	55.00	63.00

Exemple de calculs pour un membre actif :

Catégorie de revenu jusqu'à 60'000

Contribution Formation Berne	CHF	105.00
Contribution SER	CHF	63.00
Contribution Assurance	CHF	5.00

Total cotisation par semestre CHF **173.00**

Membres étudiants :

À l'instar de l'accord entre Formation Berne et l'association des étudiants de la PHBern VdS, les étudiant-es de la HEP BEJUNE qui n'enseignent pas bénéficient de tous les services et rabais de l'association professionnelle et paient CHF 20 par semestre.

Membres passifs :

Les personnes qui n'enseignent pas mais qui souhaitent soutenir les objectifs de Formation Berne peuvent devenir membres passifs et payer CHF 25 par semestre.

Membres retraités actifs :

Les membres retraités qui souhaitent continuer à bénéficier de tous les avantages des membres actifs qui assure la défense de leurs droits au sein et en dehors de l'Association, paient CHF 50 par semestre (CHF 25 par semestre avec la prime de fidélité).

Membres retraités passifs :

Les personnes retraitées qui souhaitent continuer à soutenir les objectifs de Formation Berne bénéficient de tous les rabais et paient CHF 25 par semestre (avec la prime de fidélité, l'adhésion passive des retraités est gratuite).

Tous les membres retraités ayant été membre de Formation Berne pendant au moins 25 ans d'affilée peuvent bénéficier de la **prime de fidélité**.

Règlement concernant la résiliation

1. Un membre peut démissionner de Formation Berne à la fin d'un semestre scolaire moyennant un préavis de 3 mois.
2. La démission doit être envoyée par courriel, en tant que lettre ou peut être remplie sur notre site Internet au moyen du formulaire adhoc. Nous vous prions également de nous faire part de la raison de votre démission.
3. Un membre actif qui arrête de travailler peut également demander à passer de l'adhésion active à une adhésion passive si cela est souhaité.

Nous vous prions de nous faire part des changements par courriel à information@formationberne.ch ou au moyen du formulaire sur notre site web.

14.02.2023/LK